

DECLARATION

FEDERATION CGT DU PERSONNEL DES ORGANISMES SOCIAUX INC Recouvrement du 22 février 2023

Monsieur le Directeur,

Sans aucune considération pour les personnels de la branche, l'URCN se glorifie de son bilan COG 2018-2022. Or rien ne se fait sans l'implication des personnels du réseau toujours dans l'attente urgente d'une reconnaissance professionnelle, c'est pourquoi la FNPOS CGT demande l'ouverture immédiate des négociations sur la classification des emplois et des rémunérations.

La FNPOS CGT n'est pas en mesure de valider les chiffres simplement communiqués par l'URCN cependant elle s'interroge sur le retard d'avancement quand il s'agit de concilier l'efficacité du recouvrement et l'accompagnement des difficultés économiques des entreprises.

De COG en COG, l'URCN accepte toujours plus de transfert de champs de compétence et multiplie les offres de services. La FNPOS CGT exige une adéquation charges/moyens, des effectifs et moyens budgétaires supplémentaires. La CGT vous demande instamment de défendre les intérêts des salariés quant à leurs conditions de travail et leurs salaires auprès du Comex et de la tutelle.

Les personnels sont excédés par les problèmes informatiques récurrents sur les différents outils et applicatifs qui dégradent leurs conditions du travail.

La FNPOS CGT attire l'attention de l'URCN sur son pilotage direct, vécu localement comme une mise sous tutelle des Urssaf. Avec la mise en place de la DROM dans les CGSS, il s'agit d'une remise en question des compétences locales, d'un manque de considération des salariés et d'une infantilisation. La FNPOS CGT demande donc à l'URCN la dissolution de la DROM, la prise en compte des réalités locales, que les CGSS retrouvent leur pleine souveraineté et que des effectifs supplémentaires leur soient attribués pour assurer un service public de qualité dans ces territoires.

La FNPOS CGT tient à ce que soit respectées déontologie professionnelle et égalité de traitement entre les cotisants contrôlés. C'est pourquoi elle s'interroge en ce qui semble amorcer une dérive concernant l'engagement 3 de la fiche 7 « améliorer la performance du recouvrement amiable et forcé en passant d'une approche dictée par la conformité à une logique de performance financière ».

Avec la fin des exonérations de cotisations, la FNPOS CGT considère que l'amplification de la lutte contre la fraude sociale des employeurs contribuerait à améliorer les régimes de retraite.

Au regard de l'inflation galopante notamment de l'alimentaire et des coûts de l'énergie, la FNPOS CGT interpelle le membre du Comex que vous êtes afin de reprendre dans les plus brefs délais les négociations relatives à l'augmentation de la valeur du point.